



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION

-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 JUIN 2016

#### **DELIBERATION N° : 20160610\_22**

**OBJET** : Attribution d'une subvention complémentaire à l'ASSOCIATION LES AMIS DE CAYENNE  
Approbation de l'avenant N°1

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

21 JUIN 2016

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 29  
Procuration : 7  
Votants : 36  
Abstention : 0  
Exprimés : 36

L'an deux mille seize, le dix juin à dix-sept heures vingt deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - VIENNE Axel - BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - FRANCOMME Brigitte - MALET Harry

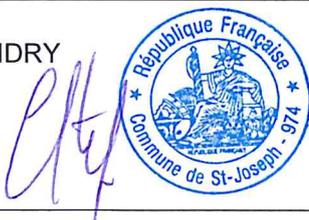
#### **Représentés**

GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda  
LEBON Marie Jo représentée par GERARD Gilberte  
NAZE Jean Denis représenté par PAYET Yannis  
ETHEVE Corine représentée par HUET Marie Josée  
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin  
PAYET Priscilla représentée par FONTAINE Olivier

#### **Absents**

HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - GUEZELLO Rosemay

L'élu délégué  
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Blanche Reine JAVELLE, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



## Séance du 10 juin 2016

**DÉLIBÉRATION N° : 20160610\_22**

**OBJET :**

**Attribution d'une  
subvention complémentaire  
à l'ASSOCIATION LES AMIS  
DE CAYENNE  
Approbation de l'avenant  
N°1**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Député-Maire expose :**

L'association LES AMIS DE CAYENNE a bénéficié, par délibérations n°20151223\_31 du conseil municipal du 23 décembre 2015 et n° 20160411\_31 du conseil municipal du 11 avril 2016, d'une subvention globale de 17 250,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des prestations de service acquises par la Commune pour un montant global de 27 500,00 €, au titre de l'année 2016.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite poursuivre un projet intitulé « *Alon boug' pou not kartié* », inscrit à la programmation 2016 de la politique de la ville avec une participation financière communale d'un montant de 6 750,00 €.

Ce projet permettra le développement de nouvelles animations par l'association, sur demande des habitants du quartier de Cayenne, avec notamment la mise en place de groupes de danses intergénérationnels ainsi qu'un atelier musique (dont la confection des instruments).

Pour ce faire, des partenariats sont établis avec des jeunes du quartier qui ont déjà fait valoir leur expérience dans le milieu de la musique, ainsi qu'avec d'autres partenaires associatifs actifs dans ces domaines.

La fête de la Cayenne constituera une vitrine importante pour la valorisation de l'ensemble de ces activités tout en assurant le renforcement de la dynamique de quartier portée par l'association.

Cette programmation 2016 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 20 mai 2016.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2016 complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association LES AMIS DE CAYENNE une subvention complémentaire d'un montant de 6 750,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les délibérations du conseil municipal n°20151223\_31 du 23 décembre 2015 et n°20160411\_31 du 11 avril 2016,

**Vu** la note explicative de synthèse n°22,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 29**

**Représentés : 7**

**Pour : 36**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup>.** **ATTRIBUE** à l'association LES AMIS DE CAYENNE une subvention complémentaire d'un montant de 6 750,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet « *Alon boug' pou not kartié* ».

**Article 2.** **AUTORISE** le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association, ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

